



District de la Loire de Football  
2, rue de l'Artisanat  
42270 Saint Priest en Jarez  
Tél : 04 77 92 28 70  
district@loire.fff.fr

Délégation du Roannais  
58 boulevard Baron du Marais  
42300 Roanne  
delegation-roanne@loire.fff.fr

*Commission Départementale*

*de l'Arbitrage*

*SAISON 2022-2023*

NOTE EXPLICATIVE DOSSIER

2022 - 2023

Saint-Etienne, le 20 mai 2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la liste de tous les documents nécessaires au renouvellement de votre dossier administratif pour la saison 2022-2023. Tous ceux-ci sont téléchargeables sur le site du District dans l'actualité ou en rubrique arbitrage.

**Questionnaire médical.** Concernant le dossier médical, il change une nouvelle fois mais il a été simplifié. Merci de bien lire la notice explicative qui se trouve sur la 1<sup>ère</sup> page.

**RAPPEL** de **l'échographie cardiaque obligatoire** pour tous les **arbitres majeurs** (y compris jeunes arbitres de plus de 18 ans).

L'ensemble des documents ci-dessous (en surbrillance jaune) doit impérativement être envoyées en 1 seule fois toujours pour le **vendredi 15 Juillet 2022** dernier délai (au district ou à la délégation suivant votre rattachement géographique).

- **frais de dossier : 55€** (après 2 saisons de gratuité)

- **fiche individuelle de renseignement** à compléter (en majuscules).

- **chèque de 8€** à l'ordre d'**Arbitre Solidarité**

- **charte déontologique à signer**

- **fiche de droit à l'image à dater et signer**

- **autorisation parentale pour les arbitres mineurs à dater et signer**

- **courrier UNAF + fiche adhésion UNAF**

- **convocation à l'AG**

- **questionnaire technique (en ligne) disponible via un lien → Information sur le site du district et par voie de PV**

- **pensez à saisir vos indisponibilités estivales bien à l'avance via MyCompte FFF.**

Toute désignation ne sera possible **qu'après réception du dossier complet** (partie médicale comprise, remis au plus tard 15 jours avant la reprise de la compétition).

En outre, il faudra **obligatoirement avoir renouvelé votre licence** pour pouvoir être désigné sur un match. Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

Tout dossier non retourné **avant la date limite du 1<sup>er</sup> Novembre 2022** (cf RI de la CDA, l'arbitre sera considéré comme démissionnaire et sera retiré de la liste des arbitres (sauf information communiquée à la CDA et/ou indisponibilité de longue date).

Je souhaite qu'un maximum d'entre vous renouvelle son dossier au plus tôt et nous serons là pour vous accompagner comme toujours.

Vous prendrez connaissance des nouveaux barèmes d'indemnités d'arbitrage qui après de nombreuses saisons sont enfin être revalorisés, ce qui montre une certaine reconnaissance à l'arbitrage ligérien de district. Vous en souhaitant bonne réception, passez de bonnes vacances.

Pascal REBAUD  
Président de la CDA Loire